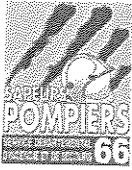




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 31 DEC 2007

Cabinet du Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 4604/2007
portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels
aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité
sauvetage - déblaiement

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
- SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La composition de l'équipe spécialisée Sauvetage et Déblaiement (SDE) est la suivante :

NIVEAU	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	CIS D'ORIGINE
SDE3	Conseiller Technique Départemental	HUGUET Philippe	Maj	Groupement NORD
SDE3	Chef de section	FERRES Jean-Louis	Cdt	SDIS
SDE3	Chef de section	FRÉDÉRICH Thierry	Cne	Groupement CENTRE
SDE3	Chef de section	GARRABÉ Xavier	Ltn	FONT-ROMEU
SDE3	Chef de section	LORENTE Ange	Cne	Groupement CENTRE
SDE3	Chef de section	LANDRIEU Christophe	Lcl	SDIS

SDE2	Chef d'unité	AMOUREUX Patrice	Sgt	CANET
SDE2	Chef d'unité	AUTIÉ Marc	Sgt	CANET
SDE2	Chef d'unité	BLANCH Jean-Jacques	Maj	PERPIGNAN
SDE2	Chef d'unité	BUFORN Éric	Adc	MILLAS
SDE2	Chef d'unité	CASTELLE Franck	Ltn	ARGELES
SDE2	Chef d'unité	MOURETTE Laurent	Ltn	SDIS
SDE2	Chef d'unité	VILAPLANA Eric	Sch	RIVESALTES
SDE1	Équipier	BARDES Maurice	Adj	MAUREILLAS
SDE1	Équipier	BECUE Bruno	Sgt	PERPIGNAN
SDE1	Équipier	BONET Jérôme	Sgt	PERPIGNAN / ESTAGEL
SDE1	Équipier	BOSCH Nicolas	Sgt	ST LAURENT/CERD.
SDE1	Équipier	BUCHACA Christian	Sgt	CANET
SDE1	Équipier	CABANE Frédéric	Sap	PERPIGNAN / RIVESALTES
SDE1	Équipier	CARUEL Daniel	Sch	SDIS
SDE1	Équipier	COMBES Gilbert	Sgt	SDIS
SDE1	Équipier	DE MARCOS Jean-Pierre	Adj	PRADES
SDE1	Équipier	FIGUÈRES Cyril	Cpl	PERPIGNAN
SDE1	Équipier	FITA Daniel	Sgt	PERPIGNAN
SDE1	Équipier	FOURNIER Christophe	Cch	SALSES
SDE1	Équipier	FOURTET Serge	Sgt	PERPIGNAN
SDE1	Équipier	MADERN Serge	Adj	ARGELES
SDE1	Équipier	MAURISARD Michel	Adc	AGLY
SDE1	Équipier	MÉNIGON Christophe	Adj	PERPIGNAN / AGLY
SDE1	Équipier	MEYER Denis	Sgt	LE BARCARÈS
SDE1	Équipier	PAGÉS Olivier	Sgt	ST CYPRIEN / ELNE
SDE1	Équipier	PHILLIPOT Frédéric	Cpl	ST LAURENT/CERD.
SDE1	Équipier	ROCHERY Ludovic-Yanis	Sgt	PERPIGNAN / PRADES
SDE1	Équipier	TARRIDAS Jean-Bernard	Sgt	PERPIGNAN

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 5338/2006 du 27 novembre 2006.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

H. Bouziges

Hugues BOUSIGES

POUR AMPLIATION

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Chef du Corps Départemental

Colonel J.-P. SALLES-MAZOU